

## Recommandations du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

N° AURA-2023-Recommandation-001

Séance du 19 septembre 2023

### Recommandations relatives au bilan 2021 des abaissements partiels et des dragages de la retenue de Verbois (APAVER) et des abaissements partiels suisses et de gestion sédimentaire du Haut-Rhône

Lors de la séance du 19 septembre 2023, les Services Industriels de Genève (SIG) et la Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (SFMCP) ainsi que la Compagnie nationale du Rhône (CNR) ont présenté leur bilan de l'opération de l'abaissement partiel des retenues de Verbois (APAVER) et des abaissements partiels suisses et de gestion sédimentaire du Haut-Rhône qui s'est déroulée du 18 au 29 mai 2021. Cette opération consiste à faire cheminer un volume de sédiments, initialement accumulés dans la retenue du barrage de Verbois, situé sur le Rhône dans le canton de Genève.

Cette présentation au CSRPN était faite à titre informatif, conformément aux dispositions prévues par les deux arrêtés préfectoraux du 16 mars 2016<sup>1</sup>, d'approbation et d'autorisation des mesures d'accompagnement des opérations.

Le CSRPN prend note de la volonté des acteurs de l'APAVER de poursuivre leurs suivis au profit de la diminution des effets sur les milieux et espèces associées, et recommande pour les éventuelles prochaines opérations :

- d'ajouter aux précédentes mesures, la prise en compte des teneurs en micro-plastiques (et autres substances sensibles) dans les sédiments fins, en particulier, en s'intéressant aux travaux de recherche déjà produits par le CNRS (laboratoire LEHNA) à partir des prélèvements spécifiques de 2021 réalisés avec le concours de la CNR ;
- de compléter l'analyse en prenant en compte les impacts du changement climatique, dont :
  - la probable augmentation des apports de l'Arve, par érosion et déstockage des moraines (pourvoyeuses de gros volumes de charge fine), consécutive aux phénomènes de déglaciation résultant du changement climatique ;
  - les questions d'anticipation liées à ce phénomène : cela entraînera-t-il une nécessité d'augmenter la fréquence d'APAVER ? Quelle serait la gestion possible pour éviter cela ? Y a-t-il un travail mené ou à mener en lien avec les gestionnaires du bassin de l'Arve et des équipes de recherche (notamment la ZABR<sup>2</sup>) et/ou d'autres universités ou/et laboratoires alpins ? ;
- de prévoir un suivi de l'opération sur le moyen et long terme, afin d'étudier les impacts indirects ainsi que les impacts différés de celle-ci, (par exemple remobilisation des

1 Arrêté préfectoral d'approbation et d'autorisation des abaissements partiels et des dragages de la retenue de Verbois – période 2016-2026 (article 17) ; ainsi que arrêté d'approbation et d'autorisation des abaissements partiels suisses et de gestion sédimentaire du Haut-Rhône 2016-2026 (article 22) qui prévoient que « *le concessionnaire en fait une présentation [du bilan] aux services de l'État concernés et au comité scientifique régional de protection de la nature Auvergne-Rhône-Alpes.* »

2 La zone atelier bassin du Rhône (ZABR).

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Auvergne-Rhône-Alpes



sédiments par les crues ultérieures à l'APAVER) en interaction avec les effets du changement climatique.

Le président du CSRPN  
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claude AMOROS".